

## VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE 2020

### DIPLOME D'ETAT D'EDUCATEUR SPECIALISE (D.E.E.S.) DIPLOME D'ETAT D'EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE (D.E.E.T.S.)

Adresse du GIP FCIP : 4, rue du Père Delawarde  
 Desrochers 97200 FORT DE FRANCE  
 Tél. : 0596 64 83 83  
**Horaires d'ouverture au centre de validation :**  
 lundi, mardi, jeudi : 8h30/12h30 – 14h00/16h00 -  
 mercredi, vendredi : 8h30/ 12h30  
 Email : [dava@ac-martinique.fr](mailto:dava@ac-martinique.fr)

N°	LES ETAPES	LIEUX ET PLANNING	OBSERVATIONS
1	Inscription à une <b>réunion d'information</b> à partir du site : <a href="http://www.francevae.fr">www.francevae.fr</a>	Selon le planning proposé sur le site <a href="http://www.francevae.fr">www.francevae.fr</a>	Pour s'inscrire, se rendre sur le site <a href="http://www.francevae.fr">www.francevae.fr</a> , choisir le département de la Martinique, cliquer sur la date choisie et remplir le formulaire. Une fois votre inscription validée, vous recevrez par email, votre convocation.
2	Participation à : - Une <b>étude de faisabilité</b> de votre projet VAE (30 minutes) - Une <b>étude personnalisée</b> si la certification professionnelle visée est délivrée par l'Education nationale (1h)	<b>Sur rendez-vous</b> – Tél 0596 64 83 83 -Email : <a href="mailto:dava@ac-martinique.fr">dava@ac-martinique.fr</a> Les études se déroulent à distance par téléphone, email et visioconférence	<b>Cette étape fait partie de la demande de recevabilité, elle est réalisée par le Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA), seul habilité</b> pour les certifications professionnelles de l'Education nationale. <b>(Etudes réalisées par le DAVA, seul habilité)</b>
3	<b>Demande de recevabilité (en fonction du résultat de l'étude personnalisée) par le dépôt du livret 1 (Cerfa 12818*2)</b> Le livret 1 et sa notice sont accessibles sur le site <a href="http://www.ac-martinique.fr">www.ac-martinique.fr</a> menu « ORIENTATION, FORMATIONS » rubrique « Validation des Acquis de l'Expérience »	Envoi du livret 1 et de ses annexes <b>d'abord par email</b> à <a href="mailto:dava@ac-martinique.fr">dava@ac-martinique.fr</a> puis, <b>après accord du DAVA</b> , dépôt du livret 1 au GIP-FCIP, (aux heures d'ouverture) <b>Du 06 janvier 2020 au 15 juin 2020*</b> <b>Du 16 septembre 2020 au 30 octobre 2020</b>	<b>Le livret 1 renseigné, avec ses toutes ses pièces justificatives, doit être adressé d'abord par email à <a href="mailto:dava@ac-martinique.fr">dava@ac-martinique.fr</a> puis imprimé, relié en 2 exemplaires, et déposé au DAVA, (pensez à signer votre déclaration sur l'honneur et à la scanner pour la joindre à votre livret), avec le règlement des frais d'examen du dossier de recevabilité et de session d'évaluation soit 250€ au pôle administratif et financier du GIPFCIP (Décret n°2019-1119 du 31 octobre 2019 Art. 6422-9)</b>
4	<b>Résultat de la Recevabilité</b>	Réponse transmise par courrier au candidat dans les 2 mois suivant le dépôt du livret 1	<b>Cette décision de recevabilité est valable pendant 3 ans ou jusqu'à disparition de la certification professionnelle si elle se produit avant les trois ans.(ATTENTION Le DEES change à partir de 2021)</b> Passé ce délai, vous devez renouveler votre demande ou solliciter la prorogation de votre recevabilité si le contenu du référentiel de la certification demeure inchangé.
5	<b>Dépôt du livret 2</b> Le livret 2 est accessible sur le site <a href="http://www.ac-martinique.fr">www.ac-martinique.fr</a> menu « ORIENTATION, FORMATIONS » rubrique « validation des acquis de l'expérience »	Téléchargement du livret 2 sous format PDF sur <a href="http://www.francevae.fr">www.francevae.fr</a> rubrique « Mon espace personnel » <b>Du 14 septembre 2020 au 25 septembre 2020</b>	<b>Le livret 2 en format PDF doit être téléchargé sur votre espace personnel francevae accompagné de ses annexes, de la copie de la lettre de recevabilité en cours de validité et de la confirmation d'inscription sur internet</b> <b>Pour les candidats dont la recevabilité est datée de plus de 12 mois au moment du dépôt du livret 2, un exemplaire du livret 1 réactualisé doit être joint au livret 2.</b> <b>Tout dossier incomplet ou non-remis annulera l'inscription.</b> <b>Aucun délai supplémentaire ne sera accordé pour la remise du dossier sur le site <a href="http://www.francevae.fr">www.francevae.fr</a> rubrique « mon espace personnel ».</b>
6	Entretien avec le jury	Au Rectorat site de Terreville - SCHOELCHER <b>Du 19/11/2020 au 27/11/2020</b>	<b>Le candidat doit se munir d'une pièce d'identité et de sa convocation</b>
7	Résultat des jurys	Décembre 2020	<b>Résultat affiché au Rectorat.</b> Chaque candidat reçoit par courrier les commentaires de son jury et son diplôme en cas d'admission. Les candidats doivent récupérer leurs livrets 1 et 2 au bureau des examens et concours, porte 150, Rectorat de Terreville et ce dans un délai de 2 mois après affichage des résultats. Les livrets non récupérés sont détruits.